

Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (CSQ)

ÉDITION DU 20 AVRIL 2018



SÉCURITÉ D'EMPLOI 2018-2019

En 2017-2018, on comptait 464 postes enseignants à temps plein. Pour la prochaine année scolaire, on en prévoit six (6) de moins pour un total de 458 postes.

En date du 16 avril, quatorze (14) enseignants ont été retirés de la procédure d'affectation pour divers motifs (démissions, départs à retraite, etc.). Il est à noter que d'ici la fin juin, d'autres mouvements sont à prévoir pour les mêmes raisons. Le choix de bâtisse pour les écoles institutionnelles débutera après l'affectation commission et se poursuivra jusqu'au 5 juin 2018 alors que l'attribution des fonctions et responsabilités commencera après l'affectation commission et se poursuivra jusqu'à la fin de juin.

Demande de mutation

Une demande de mutation peut être complétée en tout temps. Elle sert à manifester notre intention de changer de champ, de discipline ou d'école. Lorsqu'il y a plus d'un candidat, elles sont considérées par ordre d'ancienneté.

La date butoir afin d'effectuer une demande de mutation est le <u>1^{er} juin 2018 à 16 h</u>. Aucune demande ne sera considérée après cette date. La commission scolaire rendra disponible la liste des demandes sur l'intranet. Vous pouvez utiliser le nouveau formulaire de demande de mutation 2018-2019 disponible sur le site du SELH (CSQ) à l'adresse suivante : <u>www.selh.qc.ca</u> sous l'onglet « Relations du travail » en cliquant sur « Organisation scolaire 2018-2019 » et en sélectionnant « Mutation, changement de champ ou de discipline ». Ce dernier doit être acheminé à l'attention de Mme Hélène Guertin au Service des ressources

humaines et une copie conforme transmise au syndicat.



Documents : Sécurité d'emploi

Tous les documents concernant la sécurité d'emploi sont disponibles sur l'Intranet de la commission scolaire dans la section Ressources humaines. En sélectionnant « Affectation enseignants 2018-2019 », vous aurez accès à ceux-ci et une mise à jour sera faite occasionnellement d'ici la fin de l'année scolaire.

ASSURANCES - SSQ ET ENFANT À CHARGE AUX ÉTUDES -

Si vous avez un enfant à charge qui sera aux études en septembre et qui est âgé entre 18 et 25 ans, vous devez aviser vos assurances SSQ afin de prolonger son admissibilité. Vous devez aussi les aviser lorsqu'un enfant à charge effectue un retour aux études à temps plein. Il est à noter que la date d'admissibilité en tant que personne à charge sera le premier jour de la reprise des études à temps plein.

Pour ce faire rendez-vous sur le site Internet dans section connexion www.ssq.ca, ACCÈS/assurés, accédez à votre compte et choisissez Déclaration d'étudiant dans la section Changement express. Vous pouvez aussi communiquer par téléphone au service à la clientèle (1-877-651-8080). Vous devrez mentionner votre numéro de certificat d'assurance.

Site Internet: www.selh.gc.ca

Tél.: (418) 679-3825 Téléc.: (418) 679-9308 Courriel: <u>z06.selh@lacsq.org</u>

LÉGALISATION DU CANNABIS : LE FÉDÉRAL PERSISTE ET SIGNE, MAIS POURQUOI TANT D'EMPRESSEMENT?

(Source : Analyse socio-politique A1718-CG-040)



Malgré les demandes insistantes des provinces, des municipalités et des corps policiers, le gouvernement Trudeau refuse de reporter d'un an

l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis au pays. Rappelons que le projet de loi visant à légaliser cette drogue a été adopté le 27 novembre dernier, si bien que la balle est maintenant dans la cour du Sénat, où l'opposition risque d'être plus musclée.

À cinq mois de la date butoir, bien des questions demeurent sans réponses, le gouvernement libéral ayant laissé aux provinces le gros du travail lié à la mise en œuvre de cette promesse électorale17¹.

Trop d'argent en jeu pour reculer?

Depuis quelques semaines, on comprend de mieux

en mieux l'entêtement du gouvernement fédéral à légaliser le plus rapidement possible le cannabis. De fait, plus on enquête sur l'industrie naissante du cannabis, plus on trouve, dans une



mesure disproportionnée, des proches de la grande famille libérale fédérale. Récemment, on apprenait qu'un quatrième ancien ministre de la Santé libéral était lié à l'industrie du cannabis. Aussi, Pierre Pettigrew, ex-ténor de l'ère Chrétien-Martin, siège au conseil d'administration d'une entreprise qui investit dans l'industrie du cannabis. En plus de M. Pettigrew, la femme et le fils de l'ancien ministre libéral Alan Rock sont à la tête du producteur Rockgarden. M. Rock était ministre de

la Santé en 1997 dans le gouvernement de Jean Chrétien. Quant à lui, Terry Lake était jusqu'en juin dernier le ministre de la Santé du gouvernement libéral de la Colombie-Britannique. Il est maintenant vice-président pour le producteur Hydropothecary, à Gatineau. Enfin, George Smitherman, ancien ministre de la Santé en Ontario de 2003 à 2008, est de son côté investisseur et directeur du producteur britannocolombien THC BioMed².

Ces récents noms viennent s'ajouter à la liste déjà importante d'anciens libéraux dans l'industrie du cannabis, comme Martin Cauchon, ancien ministre de la Justice et maintenant président du conseil d'administration du producteur 48 North, ou Chuck Rifici, ancien trésorier du Parti libéral du Canada (PLC) qui dirige Wheaton, une entreprise d'investissements auprès des producteurs.

La cerise sur le sundae demeure l'implication de financement provenant des paradis fiscaux. En tout, 35 des 86 producteurs autorisés par Santé Canada, soit 40 % d'entre eux, ont bénéficié d'un financement *offshore* au cours des deux dernières années, pour une somme de 165 millions de dollars. Parmi eux, on trouve une firme de

cannabis administrée par Alain Dubuc, chroniqueur de *La Presse*. Ce conflit d'intérêts évident ne l'a pas empêché d'intervenir publiquement sur la question de la légalisation du cannabis en entrevue à lci.Radio-Canada. Le peu de crédibilité qui lui restait est alors parti en fumée.



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LOUIS-HÉMON (CSQ) 1463, rue Adjutor-Boulanger, Saint-Félicien (Québec) G8K 1C6 Site Internet: www.selh.qc.ca

Téléc.: (418) 679-9308 Courriel: z06.selh@lacsg.org

Tél.: (418) 679-3825

¹ BELLAVANCE, Joël-Denis (2018). « Analyse : Trudeau face à trois incertitudes », La Presse, [En ligne] (29 janvier). [mi.lapresse.ca/screens/bc210263-5bca-4f9f-920c-bada77251d23__7C___0.html].

² BLAIS, Annabelle (2018). « L'ex-ministre de la Santé Pierre Pettigrew lié à l'industrie du pot : Pierre Pettigrew, ex-ministre fédéral de la Santé, est administrateur d'une firme qui investit dans le cannabis », *Le Journal de Québe*c, [En ligne], (30 janvier). [www.journaldequebec.com/2018/01/30/un-autre-ex-ministre-dans-le-pot].

2018 : année électorale!

(Source: Analyse sociopolitique A1718-CG-040)

Le passage à l'année 2018 a marqué le début des hostilités électorales au Québec. Nul doute que la tenue des premières élections générales québécoises à date fixe vient modifier les comportements et les stratégies électorales des partis politiques. De fait, cette nouvelle donne sonne le glas des campagnes électorales d'une trentaine de jours. Dorénavant, il ne serait pas surprenant que la joute électorale s'échelonne sur plusieurs mois, voire près d'une année. Dans ce contexte, les partis politiques devront se garder des munitions pour une plus longue période. Il y a fort à parier que ces derniers dévoileront à la pièce leurs engagements et leurs programmes électoraux. Regardons ce qui se dit sur l'éducation.

Surenchère autour de la taxation scolaire

Le gouvernement Couillard en a surpris plus d'un en annonçant une réforme de la taxation scolaire peu de temps avant les fêtes. Ajoutant l'insulte à l'injure des compressions subies en éducation depuis son élection, le gouvernement souhaite maintenant harmoniser le taux de taxation scolaire par région, pour abolir les iniquités entre contribuables en créant un taux unique régional, basé sur le taux effectif le plus bas dans la région.

Afin de compenser la perte de revenus de taxation des commissions scolaires, le ministre Proulx leur offrira une subvention récurrente de

670 millions de dollars par année, une mesure financée à même les surplus budgétaires accumulés par le gouvernement. Les propriétaires auront droit à une baisse de leur compte de taxes scolaires dès juillet prochain, à deux mois des élections générales!



La Coalition Avenir Québec (CAQ) en rajoute

Non satisfaite de la mesure libérale, la CAQ propose d'harmoniser le taux de taxation scolaire au niveau provincial avec un taux unique pour l'ensemble du Québec. On estime que cette surenchère ferait perdre plus de 700 millions de dollars additionnels pour les commissions scolaires. Au final, la proposition caquiste, combinée à l'harmonisation régionale des libéraux actuellement à l'étude, représente un manque à gagner annuel de 1,37 milliard de dollars pour les commissions scolaires du Québec³!

Certes, une réforme du système de taxation scolaire s'impose après 25 ans. Boum immobilier, péréquation et possibilité pour les contribuables sans enfants de « magasiner » leur commission scolaire l'ont rendue inéquitable. Mais procédons correctement avec une vision à

long terme. Le gouvernement actuel dispose d'importants surplus et d'une croissance économique enviable, afin de financer cette baisse de taxe, mais qu'adviendra-t-il lors du prochain ralentissement économique?



Malgré ses problèmes, la taxation scolaire demeure une source de financement stable, prévisible et peu propice à l'évasion fiscale. De même, Québec n'en abuse pas. En 2010, les taxes scolaires représentaient 14,1 % des revenus des commissions scolaires du Québec, comparativement à 29,5 % en Ontario, 28,8 % en Alberta et 34,0 % au Manitoba⁴.

Site Internet : www.selh.qc.ca

Téléc. : (418) 679-9308 Courriel : z06.selh@lacsq.org

Tél.: (418) 679-3825

³ BRETON, Brigitte (2018). « Surenchère de baisse de taxes », Le Nouvelliste, [En ligne] (25 janvier), [www.lenouvelliste. ca/opinions/surenchere-de-baisse-de-taxes-fbc3c413eb184358eb8e2c5c39492346].

⁴ BRETON, Brigitte (2018). « Surenchère de baisse de taxes », *Le Nouvelliste*, [En ligne] (25 janvier). [www.lenouvelliste.ca/opinions/surenchere-de-baisse-de-taxes-fbc3c413eb184358eb8e2c5c39492346].

La nouvelle gouvernance scolaire de la CAQ

Outre cette surenchère insensée sur la taxation scolaire, le premier engagement électoral de la CAQ en éducation a été de relancer leur projet d'abolition des commissions scolaires. Le parti souhaite convertir les commissions scolaires en un nombre identique de « centres de services aux écoles⁵ », abolir les élections scolaires et confier au ministre de l'Éducation la responsabilité de fixer le taux de la taxation scolaire.

Pour un parti qui dit faire de l'éducation une priorité, cette annonce a certes de quoi décevoir. De fait, cette annonce illustre la

déconnexion complète du parti avec le milieu de l'éducation. Alors que les principaux acteurs du milieu, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) en



tête, demandent plus de ressources et une vision en faveur d'une réelle égalité des chances, la CAQ propose encore une fois de brasser les structures comme premier engagement électoral en éducation. Il y a quelqu'un à l'écoute à la CAQ?



⁵ PILON-LAROSE, Hugo (2018). « La CAQ relance sa promesse d'abolir les commissions scolaires », *La Presse*, [En ligne] (17 janvier). [www.lapresse.ca/actualites/politique/politiquequebecoise/201801/16/01-5150283-la-caq-relance-sa-promessedabolir-les-commissions-scolaires.php].

CNESST ET ACCIDENT DE LA ROUTE

Une enseignante ou un enseignant qui a un accident de la route en se rendant à son travail ou en retournant à la maison après son travail doit, naturellement aviser la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et pourrait, s'il y a lieu, obtenir des indemnités.

La situation d'une enseignante ou d'un enseignant qui doit changer d'école ou de centre entre deux cours ou qui doit superviser des stages en milieu de travail est toutefois différente. En effet, ces déplacements s'effectuent dans le cadre du travail assigné par l'employeur. En cas d'accident dans ces circonstances, il est important de remplir le formulaire de déclaration d'accident du travail et une réclamation pourra être présentée à la CNESST.

Lorsque vous rencontrez un médecin, il est important de lui mentionner qu'il s'agit d'un accident de travail afin qu'il complète les documents appropriés. Si vous vous retrouvez dans cette situation, communiquez avec le SELH (CSQ) pour plus d'informations.





Site Internet : www.selh.qc.ca

Téléc. : (418) 679-9308 Courriel : z06.selh@lacsq.org

Tél.: (418) 679-3825